



Jennifer Pasche- physiothérapeute et instructrice Pilates (BASI Pilates)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU STUDIO DE PILATES

1. OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Ce règlement vise à garantir le bon fonctionnement des cours, à maintenir un cadre respectueux et agréable pour tous, et à assurer la sécurité des élèves et de l'instructrice.

2. INSCRIPTION ET ADHÉSION

- **Inscription préalable :** Toute participation aux cours nécessite une inscription préalable par mail à info@mobilitesante.ch ou par whatsapp au 079/726 33 35 (Jennifer Pasche)
- **Frais d'inscription :** Les frais d'inscription uniques s'élèvent à 20.- CHF
- **Formulaire d'inscription :** Le formulaire d'inscription doit être complété, signé et rendu à l'instructrice avant le premier cours. Disponible sur www.mobilitesante.ch
- **Certificat médical :** Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Pilates peut être exigé à l'inscription en fonction de la condition de santé de l'élève.
- **Paiement :** Le règlement des cours doit être effectué avant le début de la séance sous forme de virement bancaire, au moyen d'une facture BVR établie par Jennifer Pasche ou en cash (montant correct souhaité).
- **Maladie et accident :** En cas d'absence pour raison de maladie ou d'accident, l'élève devra fournir un certificat médical afin de justifier son absence et de pouvoir suspendre temporairement son abonnement.

3. ORGANISATION DES COURS

- **Ponctualité :** Les élèves sont priés d'arriver à l'heure. Tout retard peut perturber le déroulement de la séance et l'accès au cours pourra être refusé après le début.
- **Annulation :** Toute annulation doit être signalée au moins 24 heures à l'avance, sans quoi le cours sera considéré comme dû.

- **Tenue vestimentaire** : Une tenue confortable et adaptée à la pratique sportive est obligatoire. Les élèves doivent être pieds nus ou porter des chaussettes normales ou antidérapantes.
- **Matériel** : Le matériel est mis à disposition par le studio. Merci de le ranger correctement après usage et de laver les tapis à l'aide du spray et du chiffon mis à disposition.
- **Respect des lieux** : Les élèves doivent veiller à maintenir la propreté et l'ordre dans la salle.
- **Horaires et vacances** : Les horaires en vigueur sont affichés au studio ou consultable sur www.mobilitesante.ch. Les cours Pilates n'ont pas lieu durant les vacances scolaires vaudoises.

4. COMPORTEMENT

- **Respect** : Les élèves doivent respecter l'instructrice et les autres participants. Toute attitude irrespectueuse ou perturbatrice pourra entraîner une exclusion.
- **Silence** : Afin de préserver une ambiance calme et propice à la concentration, les téléphones doivent être éteints ou en mode silencieux.
- **Hygiène** : Les élèves doivent veiller à leur hygiène personnelle et utiliser une serviette personnelle sur les tapis si nécessaire.

5. SÉCURITÉ

- **Écoute de son corps** : Les élèves sont encouragés à respecter leurs limites physiques. En cas de douleur ou d'inconfort, ils doivent informer immédiatement l'instructrice.
- **Décharge de responsabilité** : L'élève inscrit exonère catégoriquement le studio Pilates et l'instructrice de toute responsabilité en cas de blessures, accidents, maladies ou autres dommages de nature physique ou non physique pouvant survenir pendant les cours.
- **Grossesse** : Aussitôt que la grossesse est connue, la femme enceinte devra l'annoncer à l'instructrice.



Jennifer Pasche- physiothérapeute et instructrice Pilates (BASI Pilates)

6. RESPONSABILITÉ DU STUDIO

- **Matériel et locaux :** Le studio s'engage à fournir un espace et du matériel en bon état et adaptés à la pratique du Pilates.
- **Annulation de cours :** En cas d'annulation par l'instructrice (maladie, empêchement, etc.), les élèves seront informés dès que possible et une solution (report ou remboursement) sera proposée.

7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En s'inscrivant aux cours, les élèves acceptent le présent règlement intérieur et s'engagent à le respecter.